

Compte rendu de la séance du mardi 03 mai 2016

Présents : Gisèle BOUTIN, Suzette BOUTONNET, Anne-Marie CAMPREDON, Marie-Thérèse CHAPELLE, Bernard CREISSENT, Gilles DUSSART, Brigitte FOURETS, Régis JULIEN, Baptiste LAPEYRE, Serge LAPIERRE, José LOUREIRO, Christophe NOURRY, Karine PASTRE, Roseline PRADEILLES, Joséphine ROBERT, André ROUX

Absents ayant donné procuration : Kévin DE CARVALHO à Brigitte FOURETS, Cathy LACAS à Karine PASTRE

Absents : Séverine BARBESANT, Alain MALCLES

Secrétaire de la séance : Gilles DUSSART

1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 avril 2016

Approuvé à l'unanimité

2) Délibération sur le montant des remboursements de M. Bataille

José Loureiro fait un compte rendu du conseil communal du 2 mai 2016 de Bédouès.

Le conseil communal de Bédouès, à l'unanimité des présents, 9 voix POUR, a accepté les conditions de remboursement présentées par M. Bataille dans son courrier du 28 avril 2016 et renonce à engager une procédure contre M. Bataille.

Monsieur le Maire indique qu'il s'abstiendra pour ce vote du fait que le préjudice subi par la commune de Bédouès-Cocurès depuis janvier 2016 sera intégralement remboursé.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur ces 2 points :

1ère délibération : *"Monsieur le Maire, sur proposition du conseil communal de Bédouès, demande au conseil municipal s'il souhaite approuver la demande de Monsieur BATAILLE Christian. (cf. courrier ci-joint). Le conseil municipal approuve les conditions de remboursement présentées par Monsieur BATAILLE Christian dans son courrier du 28 avril 2016 et renonce à engager une procédure à son encontre."*

Vote 12 POUR, 1 CONTRE et 5 BLANCS

2ème délibération : cette délibération annule et remplace les délibérations n° DE_2016_044 et DE_2016_045 du conseil municipal du 18 avril 2016.

"Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal lors de la séance du 13 avril 2016 des sommes irrégulièrement perçues par Monsieur Christian BATAILLE. (cf. compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2016) et suite au Conseil Communal de Bédouès le 2 mai 2016 et à la motion approuvée à l'unanimité. Le Conseil Municipal décide de demander le remboursement de la somme de 679.04 €, le titre de recette sera établi en mai 2016 et de demander le remboursement de la somme de 5 000 €, le titre de recette sera établi au mois de juin 2016."

Vote 17 POUR et 1 ABSENTION.

3) Délibération et approbation du cheminement du GR 70

Le GR70 plus communément appelé Chemin de Stevenson traverse notre commune. Le département souhaite l'inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Le département demande à la collectivité de délibérer pour demander l'inscription de ce chemin au PDESI.

Vote 11 voix POUR, 5 ABSTENTIONS et 2 CONTRE

4) Tarif cimetière

Suite à la fusion des communes de Bédouès et de Cocurès au 1er janvier 2016,

Suite à l'achat de deux columbariums, un pour le cimetière de Bédouès et un pour le cimetière de Cocurès

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire d'harmoniser les tarifs des cimetières et de fixer les tarifs pour les columbariums.

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs suivants :

- Concession 1 place (uniquement cimetière de Bédouès) : 30 ans	200 €
- Concession 2 places	30 ans 350 €
- Concession 1 place (uniquement cimetière de Bédouès) : 50 ans	300 €
- Concession 2 places	50 ans 500 €

Columbarium :

1 case	30 ans	500 €
1 case	50 ans	600 €

Jardin du souvenir

Dépôt des cendres 100 €

Vote 18 POUR.

6) Questions diverses

- SIVOM : délégation de service public, une seule entreprise a répondu au marché : c'est Véolia.

- Future mairie de Cocurès : visualisation des plans

- Employé communal de Cocurès va reprendre à mi-temps soit 2 jours par semaine.

L'employé de la communauté va rester à Cocurès un trimestre de plus.

- information sur les réunions de bureau

La séance est levée à 22h00

Vu le Maire

Vu le secrétaire de séance.